Père, mère, des fonctions incertaines

GÉRARD NEVRAND A PUBLIÉ

Soutenir et contrôler les parents, érès, 2011.

L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique de l'évolution des savoirs sur la petite enfance, Puf, 2011.

Le dialogue familial, un idéal précaire, érès, 2009.

L'enfant face à la séparation des parents. Une solution, la résidence alternée, La Découverte, 2009 (1^{re} éd. Syros 1994).

Les mariages forcés. Conflits culturels et réponses sociales (avec Abdelhafid Hammouche, Sahra Mekboul), La Découverte, 2008.

Familles et petite enfance. Mutations des savoirs et des pratiques (codirection avec Michel Dugnat, Georgette Revest et Jean-Noël Trouvé), érès, 2006.

Préserver le lien parental. Pour une prévention psychique précoce (avec la collaboration de Michel Dugnat, Georgette Revest, Jean-Noël Trouvé), Puf, 2004.

La culture de vos ados, Fleurus, 2002.

MICHEL TORT A PUBLIÉ

Fin du dogme paternel, Aubier, 2005.

Le désir froid. Procréation artificielle et crise des repères symboliques, La Découverte, 1992.

Gérard Neyrand Marie-Dominique Wilpert Michel Tort

PÈRE, MÈRE, DES FONCTIONS INCERTAINES

Les parents changent, les normes restent ?

Avec la collaboration de Diane Khoury



Le livre a été réalisé à l'issu d'une journée d'étude organisée par l'association Regards (Centre ressources parentalité) à Ramonville Saint-Agne (31).

www.soutien-parent-regards.org

Conception de la couverture : Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2013 ME - ISBN PDF : 978-2-7492-3940-8 Première dition © Éditions érès 2013 33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de se ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax: 01 46 34 67 19

Table des matières

Introduction	
Diane Khoury	7
Genres et parentalité : une reconfiguration qui interroge <i>Gérard Neyrand</i>	17
Tous les chemins professionnels mènent-ils à la mère ? <i>Marie-Dominique Wilpert</i>	43
La psychanalyse devant famille, genre, parentalité : l'affaire du père	
Michel Tort	83
Bibliographie	105

Diane Khoury

Introduction

La multiplication et la complexification des formes de vie en famille nous amènent à l'évidence de l'inexistence d'un cadre de référence unique pour le fonctionnement familial.

En effet, dans les pays occidentaux, la lutte pour l'émancipation des femmes, puis, plus récemment, celle pour l'égalité des sexualités transforment profondément le modèle antérieur : l'homme dans la cité, la femme au foyer... auquel fait écho le modèle éducatif : « Maman prend soin et câline, Papa passe et gronde. » Cependant, si le modèle basé sur l'inégalité des sexes est remis en cause par les réalités sociales, économiques et politiques, le modèle éducatif et familial qui lui correspond semble conserver une légitimité importante. Par ailleurs, les réalités des différentes immigrations ont apporté avec elles des modèles familiaux structurés selon les codes de sociétés traditionnelles. Sans correspondre

Diane Khoury est animatrice coordonnatrice d'un centre de ressources parentalité.

totalement à notre « modèle local antérieur », dit du *breadwinner*, ils le rejoignent sur la différenciation et la hiérarchisation des sexes et des rôles familiaux. Les familles concernées, qu'elles soient d'immigration récente, beaucoup plus ancienne ou de « souche », sont encore bouleversées aujourd'hui, parfois déstructurées ou déstabilisées, par ce choc de rencontre avec une culture « d'accueil » ou « moderne » dont la tendance est alors d'*imposer* son propre modèle en termes d'éducation familiale : un idéal démocratique des rôles, des places et postures parentales.

De plus, la vulgarisation parfois hasardeuse des savoirs issus des sciences humaines, notamment dans les médias, peut déboucher sur l'édiction de nouvelles normes infondées, allant jusqu'à mettre en avant de prétendues « bonnes » attitudes qui coupent les parents de leurs propres réflexions. Face à cette fragilisation des parents, on comprend mieux leurs inquiétudes. Toutes ces interrogations qui surgissent ont tendance à se cristalliser autour de la question : « Sommesnous de bons parents ? » C'est dans ce contexte de doute des parents sur leur capacité à éduquer que nous, professionnel(le)s, sommes amené(e)s à créer, dans la rencontre avec eux, un nécessaire climat de confiance et de dialogue.

Animatrice coordonnatrice d'un centre ressources parentalité, j'accueille et accompagne des parents au travers notamment d'un point écoute. Si la relation d'accompagnement consiste, en premier lieu, à considérer le parent en tant que sujet, auteur de sa vie, acteur de sa

démarche, et bien souvent à le requalifier en tant que tel, c'est que certains phénomènes viennent freiner la construction singulière de toute posture parentale.

Les représentations dominantes dans la parentalité constituent un cadre de référence, des sortes de cahiers des charges de ce que seraient, ou devraient être, un père, une mère. Ancrées dans les consciences, elles ont tendance à détourner les personnes de leurs propres problématiques, les amenant à se conformer à des normes et à interroger leur situation familiale en les rapportant uniquement à ces normes ; attitude qui ne va pas sans développer une perplexité et même parfois une culpabilité paralysante. En voici des exemples issus de ma pratique professionnelle : un père désemparé face à son enfant de 3 ans qui refusait de dormir seul dans son lit : « Nous avons lu plein de livres et de magazines. Je crois que c'est à moi d'amener l'autorité mais je n'y arrive pas. Je dois être trop proche de mon enfant. J'ai peur d'être un mauvais père. » De même, ces mères seules avec leur enfant qui se sentent déstabilisées par des émissions de télévision et la peur de ne pas apporter tout ce qui serait nécessaire à leur enfant. « On me dit souvent qu'il doit être difficile de remplacer l'autorité d'un père. »

La prégnance de ces représentations sociales montre l'impact d'une certaine vulgarisation des savoirs sur les rôles et les fonctions des parents, qui ont été élaborés, dans notre société, à une époque antérieure et très différente de la nôtre ; époque où les rôles se voulaient complémentaires.

Sont ainsi mis en évidence les décalages entre les pratiques éducatives familiales et leur théorisation par les sciences humaines et sociales, d'où l'intérêt d'y porter notre attention.

Pour parler des nouvelles positions occupées dans la famille par les pères et les mères, le concept de genre, développé initialement aux États-Unis, nous est aujourd'hui précieux.

Pourquoi parler de genre ? De quoi s'agit-il ? Si les différences biologiques et anatomiques entre femmes et hommes sont une évidence pour chacun d'entre nous et renvoient à la notion de sexe, il n'en va pas de même pour les constructions culturelles et les représentations sociales de rôles et de conduites attribués aux femmes et aux hommes. Cela nous amène à parler de genre. Ces différences établissent, de par le monde, des hiérarchies sociales entre les sexes.

Nous sommes donc construits dès le départ en petite fille ou petit garçon, influencés par nos éducations au sens large, amenés à adopter des conduites, des attitudes allant jusqu'à des postures physiques de femme ou d'homme. Ces phénomènes sont amplifiés par la société de consommation qui offre des produits en fonction des sexes et des spots publicitaires assez éloquents. Ces propositions ont tendance à reproduire une vision assez traditionaliste des différences entre les hommes et les femmes, qui reste globalement au bénéfice des hommes.

En effet, pourquoi ne parle-t-on pas de « fille manquée » ? L'imaginaire collectif a forgé des sortes de cahier des charges pour chaque sexe,

en d'autres termes la mise en œuvre de certaines évidences qui vont définir, au-delà de l'anatomie, ce que seraient un homme et une femme. Ces questions induisent une opposition féminin/ masculin et influencent les rapports entre les sexes. La douceur serait un attribut féminin, la capacité à la décision un attribut masculin ; il en va de même pour la patience, la sensibilité, l'écoute, du côté de la féminité, alors que l'action, le courage, la violence, la force se rangeraient du côté de la masculinité. Ces représentations sociales sont partie intégrante d'un imaginaire collectif qui transmet des rôles de genre et d'aptitudes dès l'enfance, mais également tout au long de la vie. Elles imprègnent fortement les images liées à la parentalité.

L'arrivée de la loi du mariage pour tous a soulevé de grandes polémiques qui ont positionné les débats en termes de : « Peut-on permettre à des personnes de même sexe d'avoir et/ou d'élever un enfant ? »

Pour les « antis », dans une situation homoparentale, puisque les parents sont de même sexe, il n'y a pas de complémentarité. Ces enfants sont donc considérés comme carencés avant même leur naissance. Le même postulat prétend que les enfants élevés dans des situations d'hétéroparentalité – un père, une mère – bénéficient de la présence de fonctions complémentaires tenues par deux parents de sexes différents. Père et mère se répartissent alors l'éducation de façon à ce que les enfants reçoivent, au quotidien, différents apports en fonction des genres masculin et

féminin de leurs parents. Cela serait un préalable incontournable pour une réussite éducative et un épanouissement de l'enfant.

Ainsi, poser la question de l'éducation d'un enfant par des personnes de même sexe, c'est bien poser celles des fonctions paternelle et maternelle. Or ces fonctions sont tenues aujourd'hui très différemment et demandent à être interrogées en ce sens.

Pourquoi sexuer les fonctions parentales ? Pourquoi ne pas les nommer par leurs qualités, leurs dimensions symboliques ? Fonction de séparation, de contenance... Le vocabulaire ne fait pas défaut. Alors pourquoi faire perdurer des dénominations liées au genre mettant en avant des rôles de sexe ? Quels enjeux sous-tendent les résistances aux changements en la matière ?

Pourtant, les formes de famille sont aujourd'hui très disparates. Elles peuvent être constituées au départ de un à quatre parents pour lesquels les liens biologiques avec l'enfant sont connus ou inconnus. Si la façon de faire famille se construit au regard du cadre symbolique par rapport auquel tous doivent se positionner (interdit de l'inceste, consentement mutuel aux relations sexuelles...), elle se réalise aussi, au nom de la liberté démocratique, en fonction d'envies et d'intérêts personnels ou de couples, qui peuvent mettre en jeu une éventuelle dissociation entre la parentalité et les rapports conjugaux et amoureux.

Les évolutions des mœurs, des connaissances, des technologies et des conceptions morales

permettent désormais que soient revisités certains des principes qui jusque-là ont servi de cadre à nos pratiques et à nos représentations, et qu'une nouvelle organisation symbolique soit élaborée, plus conforme à l'éthique de la modernité. C'est ce à quoi s'emploient aujourd'hui, tant bien que mal, les reformulations progressives des sciences humaines et la reconfiguration en cours du droit.

La réflexion proposée dans cet ouvrage, issue d'une journée d'étude¹ qui a réuni 400 professionnel(le)s de la petite enfance et du travail social, s'inscrit dans cette perspective, où elle prend tout son sens : interroger la question des normes, des fonctions maternelle et paternelle, situer en quoi elles influencent les pratiques professionnelles de celles et ceux qui sont amenés à la rencontre avec des parents.

Les regards croisés d'une praticienne formatrice, d'un sociologue et d'un psychanalyste viennent ici questionner ces normes.

Gérard Neyrand s'attache à montrer l'enracinement de nos pratiques et de nos représentations en la matière dans le long cours de l'histoire, et expose en quoi les mutations qui ont marqué le xxe siècle ont profondément transformé non seulement la situation et la place des femmes, mais aussi, par contrecoup, celles des hommes, et ont conduit à poser de façon nouvelle la question des fonctions parentales. Fonctions

^{1. «} Père, mère : des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent ? », Journée d'étude et de réflexion organisée par l'association Regards, Centre de ressources parentalité, Ramonville Saint-Agne, 11 décembre 2012.

qui apparaissent désormais comme devant être déclinées pour le bien-être des enfants – soin, éducation, autorité... – sans pour autant être rattachées *automatiquement* à l'un ou l'autre des parents, au regard notamment de son *appartenance sexuée*. Ce repositionnement social ne va pas sans de multiples résistances qu'évoquent, sur le plan des pratiques professionnelles, Marie-Dominique Wilpert et, sur le plan de la théorie psychanalytique, Michel Tort.

Le texte de Marie-Dominique Wilpert met en relief toutes les tensions auxquelles sont soumises les professionnelles – et rares professionnels – de la petite enfance, du fait notamment de la lutte de représentations dans laquelle elles se trouvent prises, concernant la fonction maternelle. Celle-ci se situe effectivement au cœur de ces deux façons divergentes de concevoir la place des différents acteurs dans cette éducation, opposant l'option maternaliste caractéristique de la période antérieure – la place d'un enfant est auprès de sa mère – à une vision contemporaine plus coéducative, mais qui a du mal à être reconnue comme légitime. Cette tension s'exprime tant au niveau des discours officiels que chez les mères et les professionnelles elles-mêmes. En effet la valorisation nostalgique de la mère au foyer élevant ses enfants sert à justifier des prises de position confortant aussi bien la domination masculine que la culpabilité des mères et des professionnelles ; les femmes les plus pauvres payent le prix fort de l'imposition de cette norme, alors même que celle-ci ne correspond plus ni au projet

d'égalité démocratique ni à la situation réelle des femmes aujourd'hui, qui ont à la fois envie et besoin de travailler. La déconstruction des positions normatives que réalise l'auteure permet alors de concevoir plus sereinement un travail éducatif partagé entre parents et tiers sociaux, qui s'émancipe des représentations traditionnelles aliénantes et reconnaisse aux femmes, qu'elles soient mères ou professionnelles, leur capacité à élaborer ensemble un nouveau positionnement. Il s'agit bien, dans le champ de la petite enfance et du travail social, de reconstruire une solidarité entre les femmes en tant que dominées.

Michel Tort, quant à lui, développe une approche très critique de la façon dont la fraction la plus traditionaliste des psychanalystes peut s'opposer à la mise en perspective de la conception psychanalytique des fonctions parentales, quand celle-ci se retrouve plus proche de dogmes intangibles que de concepts fructueux. L'oubli de la position d'incertitude et de recherche sur laquelle s'appuyait Freud a produit chez certains auteurs un aveuglement sur la société qui les entoure et les pratiques familiales qui s'y développent, aveuglement dont il apparaît nécessaire de pointer les effets – avec toute la véhémence nécessaire – pour dépasser une position qui bloque l'émergence d'un questionnement créateur. En cela, la contribution de Michel Tort s'avère salutaire pour aider à redonner à la démarche psychanalytique une pertinence qu'elle a, pour certains, perdue, alors que cette approche a pourtant contribué à révolutionner notre système de pensée.

L'ensemble de cette réflexion se veut un outil pour aborder la question de la *norme*, dans une société en pleine mutation, appelée impérativement à interroger des valeurs et des concepts reliés à une époque antérieure, de « complémentarité » entre homme et femme, qui ne peuvent plus aujourd'hui masquer leur ancrage dans un système de domination patriarcale. Par ailleurs, cette société est plurielle, et multiculturelle, elle comprend aussi des femmes et des hommes pour qui la référence à cette complémentarité continue d'avoir du sens, ou qui se trouvent *déchirés* entre des modèles antagonistes.

Pour les différent(e)s professionnel(le)s qui rencontrent les familles, l'enjeu est bien désormais de clarifier le rapport qu'elles-ils entretiennent avec l'ensemble de ces normes, afin de ne pas imposer des modèles, quels qu'ils soient, mais de permettre aux familles, comme il est dit plus haut, de rester actrices de leur démarche. Leur posture professionnelle se révèle délicate, à la croisée paradoxale de ces trois mouvements : leur affiliation au modèle familial démocratique ; leur appartenance à d'anciens modèles qui ont pu être constitutifs de leur identité personnelle et professionnelle ; enfin, un positionnement éthique qui affirme que la mise en sens des problématiques familiales appartient aux acteurs eux-mêmes, à ces familles plurielles qui constituent notre société.

Ce paradoxe, il nous faut aujourd'hui, dans une société démocratique, relever le défi de le *penser*.

Gérard Neyrand

Genres et parentalité : une reconfiguration qui interroge

Au milieu du xxe siècle, plusieurs événements importants au regard de notre thème de travail se produisent, aussi bien dans le champ de la parentalité que dans celui des savoirs la concernant. Le premier d'entre eux est la grande quantité de bébés qui est alors mise en chantier dans cette période d'après-guerre où s'inaugure l'entrée dans les Trente Glorieuses. Mais ce temps du baby-boom n'est pas seulement fertile en bébés, il l'est aussi en écrits, qui vont avoir un impact important sur nos représentations de ce qu'est un parent. La parution du livre de Claude Lévi-Strauss, Les structures élémentaires de la parenté, ne fait pas événement lorsqu'il est publié en 1949¹, mais des générations d'étudiants vont être amenées à l'acheter jusqu'à aujourd'hui... À

Gérard Neyrand, sociologue, est professeur à l'université de Toulouse.

^{1.} C. Lévi-Strauss, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, Puf, 1949 ; réédition Mouton, 1967.

l'inverse, la parution du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, en 1949², est un véritable pavé dans la mare du patriarcat, et ne manque pas de faire scandale à l'époque. Notre culture occidentale va désormais devoir tenir compte de ces deux écrits fondamentaux pour définir, et situer, la question des parents, à un moment où s'est généralisée la norme de la famille nucléaire bourgeoise, fondée sur la constitution d'un couple asymétrique, par le biais de cette fiction juridique que représente l'institution du mariage.

Il peut être utile à cet égard de préciser en quoi le mariage représente une « fiction juridique », alors qu'il a longtemps été vécu sous l'évidence de la norme mettant en relation un homme et une femme issus de deux familles différentes pour en former une nouvelle. En cela, il apparaissait comme une institution *naturelle* donnant un cadre, par le biais de la formalisation de l'alliance, à la filiation et aux règles qui la définissaient. L'union entre individus, qui fut historiquement doublement symbolisée, d'abord à l'église, puis à la mairie, constituait ainsi une alliance entre deux familles, et les règles qui la définissaient incluaient de ce fait la formalisation des conditions légitimes de venue des bébés. La quasi-totalité des sociétés humaines ont ainsi déterminé le cadre légitime de l'union sexuelle et de la procréation dans cette pratique instituée que constitue le mariage. Mais, comme le montrent à l'envi les travaux des

^{2.} S. de Beauvoir, Le deuxième sexe, Paris, Gallimard, 1949.

anthropologues³, ces règles sont loin d'être partout les mêmes, tant dans l'espace des différentes sociétés que dans le temps de leur histoire. Le mariage consiste bien de ce fait en une fiction qui organise par le biais du droit la façon dont s'unissent les conjoints et se reproduisent les enfants, il n'a donc rien de naturel. Dans nos sociétés, la fonction première du mariage a été masquée au cours du XX^e siècle par l'importance progressivement accordée au sentiment amoureux dans la constitution des unions, mais sa fonction première, le doyen Carbonnier (qui a formalisé la grande mutation du droit de la famille des années 1960-1970) la révélait dans une formule percutante : « Le cœur du mariage, ce n'est pas le couple, mais la présomption de paternité. » Désigner ainsi par avance le mari comme étant le père des futurs enfants d'une femme permettait de lever l'incertitude sur la paternité biologique, en même temps qu'était formalisée la domination paternelle sur la femme et les enfants. La fonction sexuelle normale supposait alors virginité de l'épouse au mariage et sa fidélité par la suite, renvoyant la femme à sa fonction de mère prenant soin des enfants et de son mari, et l'homme à son autorité paternelle sur sa famille.

Dans cette logique d'assignation, les rôles dévolus à chacun des conjoints, au sein de cette forme familiale que la bourgeoisie a portée au rang de modèle en même temps qu'elle accédait

^{3.} M. Godelier, Métamorphoses de la parenté, Paris, Fayard, 2004.

à la domination sociale, semblent directement découler des fonctions parentales que la nature a différemment attribuées à l'homme et à la femme, en les dotant d'attributs sexuels qui positionnent l'un comme fécondateur, l'autre comme matrice. Cette bipartition ancestrale des places dans la procréation et des fonctions qui en découlent est si fondamentale que le processus de laïcisation et de démocratisation de la société produit par la Révolution française s'est arrêté aux portes de la famille, et n'a pas remis en question l'existence de rôles de sexe bien différenciés. Certes, un certain nombre de révolutionnaires ont réclamé une véritable égalité entre hommes et femmes, à l'image de Madame Roland ou de Olympes de Gouge, mais, à l'instar de beaucoup de leurs confrères qui n'étaient pas « dans la ligne », ils firent connaissance avec la guillotine, façon radicale d'étouffer les contestations... Cependant, il faut reconnaître que ces contestations avaient bien peu de chances d'être entendues, du fait que pour remplacer la référence à Dieu et à la religion comme principe légitimant d'en haut l'organisation sociale, les révolutionnaires avaient besoin d'affirmer un nouveau principe de légitimité de l'ordre du monde, immanent celui-là, la référence à l'homme lui-même.

RETOUR SUR LA GENÈSE HISTORIQUE DES FONCTIONS PARENTALES

Quelques années auparavant, les philosophes des Lumières avaient, autour de Diderot